

COMMISSION ACCESSIBILITE DU 16 SEPTEMBRE 2014

Présents : Henri Saint Jean, Bernadette Jougleux, Yvette Héguy, Pantxo Michelena, Jean-Noël Magis, Jean-Jacques Lassus

Aménagements urbains :

A la question de savoir s'il existe un délai pour atteindre la mise en conformité de la voirie par rapport à l'accessibilité, comme cela devrait être le cas pour les ERP, Jean-Noël Magis répond qu'en matière de voirie il n'y a pas d'obligation pour réaliser les travaux mais seulement d'établir un plan d'interventions à réaliser et de les mettre en œuvre au fur et à mesure des travaux engagés.

La commission propose donc de réaliser un diagnostic sur tout le centre ville de Cambo dans la continuité de ce qui avait été réalisé en 2013 sur 3 parcours identifiés.

La vigilance doit porter sur les passages protégés et les trottoirs.

Pour les passages protégés :

- ressaut < 2 cm
- présence de bandes podotactiles
- devers transversal < 2%

Pour les trottoirs :

- largeur de 1,4 m sauf point singulier nécessitant une demande de dérogation
- devers
- état du revêtement
- présence de panneaux détectables et hauteur de 2,2 m.

Trois secteurs sont définis en centre ville et partagés entre les membres de la commission :

- secteur 1 (Henri Saint Jean, Jean-Jacques Lassus) : depuis la place Sorhainde, l'avenue d'Espagne, le plateau sportif et les écoles, Curutchague, les Marronniers, Chanteclerc, l'église jusqu'à l'entrée du quartier Iguzkian et allée Edmond Rostand.
- secteur 2 (Yvette Héguy, Pantxo Michelena) : Parc Saint Joseph, avenue de Navarre jusqu'à Marienia et la zone Alzuya et Bergerie jusqu'à l'avenue d'Espagne et la rue de la pouponnière.
- secteur 3 (Bernadette Jougleux, Jean-Noël Magis) : Parc Saint Joseph, avenue de Navarre jusqu'à la chocolaterie et zone Larregaina jusqu'à Rosaenia, l'avenue Jean Rumeau et la Mairie ainsi que l'allée Anne de Neubourg jusqu'aux thermes.

Rapports APAVE :

Le vice-président informe la commission de la réception de 4 rapports de l'APAVE relatifs à la visite d'ERP faisant mention de quelques adaptations à réaliser, comme par exemple :

- déficit de 2 places handicapé au cinéma
- absence de bandes d'éveil sur la première et la dernière marche de l'escalier de l'église ...

La commission propose un inventaire de tous les ERP publics et de faire procéder au chiffrage des adaptations à réaliser au fur et à mesure de la réception des dossiers de contrôle.

Enfin, la commission organisera prochainement un parcours de mise en situation pour les élus pour différents handicaps de mobilité ou de perception sensorielle.

Calendrier :

Pour la prochaine réunion de la commission, 3 dates sont envisagées :

- mercredi 12 novembre à 18H00
- mardi 25 novembre à 18H00
- mercredi 26 novembre à 18H00.

Une vérification de la disponibilité des membres sera faite avant l'établissement des convocations.

Voir en annexe sur la 3^{ème} page l'identification des trois secteurs du centre ville :

